

NATIONS UNIES



# CONSEIL DE SÉCURITÉ

## DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-DEUXIÈME ANNÉE

**1363<sup>e</sup>** SÉANCE : 6 JUILLET 1967

NEW YORK

---

### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1363) .....	1
Remerciements au Président sortant .....	1
Déclaration du Président .....	1
Adoption de l'ordre du jour .....	1
Lettre, en date du 6 juillet 1967, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la République démocratique du Congo (S/8036) .	1

## NOTE

*Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.*

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## MILLE TROIS CENT SOIXANTE-TROISIEME SEANCE

Tenue à New York, le jeudi 6 juillet 1967, à 17 heures.

*Président* : M. Endalkachew MAKONNEN (Ethiopie).

### Déclaration du Président

*Présents* : Les représentants des Etats suivants : Argentine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chine, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Inde, Japon, Mali, Nigéria, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Union des Républiques socialistes soviétiques.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1363)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 6 juillet 1967, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la République démocratique du Congo (S/8036).

### Remerciements au Président sortant

1. Le *PRESIDENT (traduit de l'anglais)* : Je voudrais tout d'abord saisir cette occasion pour exprimer, en mon nom personnel et au nom de tous les membres du Conseil, nos plus sincères remerciements à M. Tabor, ambassadeur du Danemark, pour les signalés services qu'il a rendus en tant que Président du Conseil pendant le mois de juin. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en rendant hommage au sens de la diplomatie avec lequel il a présidé nos difficiles séances. En tant que son successeur à la présidence et convaincu que j'ai beaucoup à apprendre de l'efficacité dont il a fait preuve, je tiens à lui exprimer ma sincère admiration et ma gratitude pour sa courtoisie constante et son dévouement à la cause que défend ce conseil.

2. M. TABOR (Danemark) [*traduit de l'anglais*] : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous remercier bien sincèrement des mots aimables que vous venez de prononcer. Je voudrais saisir cette occasion pour vous remercier, ainsi que tous les membres du Conseil, de la coopération et de l'aide que vous m'avez tous apportées lorsque je présidais les délibérations très délicates qui se sont déroulées en ce conseil au mois de juin à l'occasion de la crise au Moyen-Orient. Aujourd'hui, le Conseil aborde une nouvelle question et je tiens à dire, Monsieur le Président, que je suis heureux qu'il le fasse sous votre compétente direction. Je voudrais vous donner l'assurance que vous pourrez toujours compter, dans l'accomplissement des tâches qui vous attendent, sur mon entière coopération.

3. Le *PRESIDENT (traduit de l'anglais)* : Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en remerciant le représentant du Danemark de la déclaration qu'il vient de faire.

4. Le *PRESIDENT (traduit de l'anglais)* : Le Conseil de sécurité est réuni sur la demande urgente du représentant permanent de la République démocratique du Congo.

5. Hier, j'ai reçu une lettre du représentant permanent de la République démocratique du Congo dans laquelle il me transmettait le texte d'un message que m'adressait le Président de la République démocratique du Congo. Ces communications ont été distribuées en tant que document officiel du Conseil de sécurité sous la cote S/8031.

6. Au début de cet après-midi, j'ai reçu une nouvelle lettre du représentant permanent de la République démocratique du Congo dans laquelle il me priait de convoquer d'urgence le Conseil de sécurité pour examiner la question soulevée par son gouvernement. Le texte de cette lettre a été distribué en tant que document officiel du Conseil de sécurité sous la cote S/8036. Après avoir reçu cette lettre cet après-midi, j'ai immédiatement pris contact avec tous les membres du Conseil de sécurité pour les consulter sur le moment auquel le Conseil devrait se réunir. Je me suis efforcé de prendre une décision en tenant compte des vœux de la majorité des membres du Conseil.

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

**Lettre, en date du 6 juillet 1967, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la République démocratique du Congo (S/8036)**

7. Le *PRESIDENT (traduit de l'anglais)* : Conformément aux dispositions de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, je propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, d'inviter le représentant de la République démocratique du Congo à participer, sans droit de vote, au débat sur la question qui vient d'être inscrite à l'ordre du jour du Conseil à la demande de son gouvernement. Cette proposition ne rencontrant aucune objection, j'invite le représentant de la République démocratique du Congo à prendre place à la table du Conseil.

*Sur l'invitation du Président, M. T. Idzumbuir (République démocratique du Congo) prend place à la table du Conseil.*

8. Le *PRESIDENT (traduit de l'anglais)* : Le Conseil va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour pour cet après-midi à la demande de la

délégation de la République démocratique du Congo. Le représentant de ce pays a demandé à faire une déclaration et je lui donne maintenant la parole.

9. M. IDZUMBUIR (République démocratique du Congo) : Je suis vraiment désolé, alors que nous aspirions tous à un moment de repos et de réflexion après les longs débats qui viennent d'avoir lieu au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale, que ma délégation soit obligée de vous retenir encore et de vous fournir matière à soucis supplémentaires.

10. Permettez-moi également, Monsieur le Président, avant de commencer la déclaration que j'ai l'intention de faire, de vous remercier de la diligence et de la promptitude avec lesquelles vous avez fait droit à la requête du Président de la République demandant que le Conseil puisse prendre connaissance et examiner l'agression dont la République démocratique du Congo vient d'être victime le 5 juillet 1967.

11. Vous vous rappellerez qu'en octobre 1966 le Conseil de sécurité a eu à connaître des dangers et des menaces que faisaient peser sur le Congo les activités des mercenaires recrutés dans certains pays d'Europe occidentale et dont le point de ralliement ne se trouvait point ailleurs qu'en Angola, aux frontières de la République démocratique du Congo.

12. A cette époque avait lieu également une mutinerie d'une section de l'armée congolaise, composée d'ex-gendarmes katangais, ceux-là mêmes qui constituaient le ciment de la sécession katangaise. Ces ex-gendarmes katangais étaient appuyés par une section de mercenaires dont la plupart avaient servi les autorités sécessionnistes du Katanga.

13. L'époque choisie pour cette mutinerie des ex-gendarmes katangais ne laisse aucun doute quant à l'objectif que poursuivait le plan machiavélique fomenté par la conspiration internationale de certains milieux fascistes et colonialistes. Mais, grâce à Dieu, le plan a échoué. Cette mutinerie de Stanleyville avait alors échoué grâce à la détermination du Gouvernement congolais et de son peuple de sauvegarder leur liberté, leur personnalité et leur dignité.

14. Ce danger, aujourd'hui à nouveau, s'est concrétisé. Ce n'est pas le fait d'un événement isolé et hasardeux que l'invasion par les parachutistes étrangers de la ville de Kisangani, anciennement Stanleyville, ce 5 juillet 1967. Mais cette invasion constitue un élément d'un plan minutieusement établi, qui devait être précédé ou accompagné d'autres éléments, parmi lesquels le sabotage de certaines voies de communication vitales pour le pays et de certains centres d'énergie également vitaux pour le pays.

15. Ce n'est point par hasard qu'au courant de la dernière semaine du mois de juin, un certain nombre d'étrangers, avec la complicité de certains Congolais, ont dynamité un pont reliant les deux sections du chemin de fer par lequel sont évacuées les matières premières minières du Katanga. Egalement, ils ont dynamité les pylônes de haute tension servant à l'alimentation en électricité des centres de traitement de minerais dans la même région.

16. Certains auteurs du plan ont été arrêtés grâce à la vigilance de la police locale et à la coopération des gouvernements voisins. Je voudrais ici rendre un hommage particulier au Gouvernement zambien pour avoir arrêté deux complices congolais qui croyaient avoir trouvé refuge dans son territoire.

17. On ne pourrait s'empêcher de lier ces deux faits à l'événement aérien que tous nous avons présent à l'esprit et dans lequel est impliqué celui autour duquel se nouent depuis le début diverses initiatives de la conspiration internationale visant à renverser tout régime congolais décidé à briser les monopoles de certaines puissances financières.

18. En effet, quels sont les objectifs de cette conspiration ? A examiner le moment particulier où cette invasion intervient, l'on ne peut manquer de la rattacher aux circonstances suivantes. Le régime du président Mobutu vient, il y a quelques mois, de s'attaquer avec succès aux problèmes fondamentaux du Congo, à savoir la stabilité politique et l'indépendance économique. Un référendum sur la Constitution vient d'être adopté, mettant fin à la pagaille politique et instaurant l'ordre. Un mouvement politique aux objectifs vraiment nationalistes, aux structures solides et ayant des racines dans le peuple vient d'être mis sur pied sur son initiative. Un effort sans précédent vient d'être déployé sous son impulsion pour rendre aux Congolais ce qui leur est dû, en respectant les droits de la coopération internationale. Des règles nouvelles pour l'exploitation des principales ressources minières de la République sont établies, qui brisent un monopole profitable uniquement à quelques groupes financiers étrangers. Une refonte du système monétaire vient d'être décrétée, refonte qui bénéficie de l'appui du Fonds monétaire international et qui devrait permettre à la monnaie congolaise d'avoir la place qui lui revient comme instrument valable d'échanges nationaux et internationaux.

19. C'est cet ensemble de mesures destinées à faire du Congo un pays prospère, un pays tranquille, un pays plein d'avenir, qui n'a pas plu aux nostalgiques de l'époque coloniale, aux clubs de vieillards dont parlait le Président de la République, membres de la vaste conspiration internationale dont les branches se ramifient à travers le monde.

20. Qu'a-t-elle décidé ? Elle a décidé de rendre la vie difficile à ce régime. Elle a décidé de l'abattre. Elle a décidé de le plier à ses genoux afin de lui substituer un régime plus docile, ayant à sa tête quelqu'un, un agent plutôt qu'un chef, dont les directives lui seraient données non pas par le peuple congolais, mais par des peuples ou des clubs étrangers, non pas par Kinshasa mais par des capitales étrangères.

21. Mais cette conspiration a oublié une chose. Elle a oublié que le régime du président Mobutu a le soutien du peuple congolais, et, pour réussir au Congo, c'est avec ce peuple qu'il faut compter, car, en définitive, c'est lui qui aura le dernier mot.

22. En octobre 1966, lorsque le débat se déroulait, ici dans cette même salle, nous entendions des démentis, des dénégations, des déclarations d'innocence. Encore cette

fois, et avant même que nous ne venions à ce conseil, certaines capitales étrangères ont déjà senti le besoin de clamer à la face du monde leur innocence, leur absence de complicité, leur ignorance totale d'une participation quelconque à cette invasion du 5 juillet 1967.

23. Vous vous rappelez sans doute le proverbe français qui dit : "Qui se sent morveux, se mouche."

24. Pourquoi ces déclarations d'innocence ? Qui veut-on convaincre et qui croit-on duper ? Une analyse objective des événements qui viennent de se dérouler ne permet pas de douter où ont été recrutés les mercenaires, où ils se sont entraînés, quels étaient leurs points de ralliement et ce qui a pu précipiter leurs plans d'invasion.

25. Où ils ont été recrutés ? Il n'est point difficile de le dire. Déjà en octobre, nous faisons état de recrutements dans différents pays de l'Europe occidentale. Seule la France a déclenché une opération tendant à mettre fin au recrutement de mercenaires sur son territoire. Mais force est de constater qu'à l'époque, dans certains autres pays, ce recrutement s'est poursuivi presque au su, sinon avec la complicité des autorités publiques. Par la suite, il nous a été dit que des mesures seraient prises, mais en attendant, ce qui était fait était fait, le mal était fait. Ce recrutement se faisait à l'époque ouvertement dans des restaurants, dans des bars, dans des établissements publics, par des affiches indiquant les lieux et les personnes avec lesquelles entrer en contact, ainsi que toutes les indications concernant les qualifications requises qui ne laissaient aucun doute quant à l'objectif que les recruteurs poursuivaient.

26. Il est étonnant que dans ces pays où l'on dispose de services de renseignements extrêmement développés, ces derniers n'aient pas mis à jour la filière qui les aurait conduits aux clubs au profit desquels ce recrutement devait servir. Non, les services de renseignements le savaient bien, mais le club au service duquel ces mercenaires étaient destinés était trop puissant, tellement puissant, qu'il était difficile et même impossible que les institutions publiques de certains de ces pays puissent faire quoi que ce soit contre lui. Bien plus, il faut penser que des institutions publiques mêmes de certains pays lui avaient offert leur collaboration. Sans doute, leurs intérêts respectifs coïncidaient et c'est pourquoi il est difficile pour les autorités congolaises de prendre pour sincères les déclarations d'amitié et d'intentions de bonne foi qui leur sont faites par certaines puissances, d'un côté, pendant que de l'autre les mêmes laissent se développer des réseaux de recrutement de mercenaires, acceptent qu'on leur fournisse des moyens de déplacement, les laissent transiter par leurs territoires ou les territoires sous leur juridiction, alors qu'elles sont bien au courant des intentions définitives de l'organisation qui est à la base de cette activité et des objectifs que cette organisation poursuit au Congo.

27. Je me pose une question : qu'avons-nous fait à ces puissances ? N'ont-elles pas bénéficié assez, à l'époque coloniale, de toutes les exploitations des richesses minières congolaises ? N'ont-elles pas retiré suffisamment de bénéfices pour embellir leurs villes et enrichir leurs monuments ? N'ont-elles pas encore assez de sang sur leurs consciences ? N'y a-t-il pas encore eu assez de morts pour

assoiffer leur convoitise ? N'est-ce pas une honte, pour une civilisation qui se dit chrétienne, que de poursuivre avec autant d'acharnement un petit pays qui ne recherche qu'une chose, vivre en paix ?

28. On me répondra, certes, que les lois locales et nationales dans certains pays n'interdisent pas de telles activités. Y a-t-il un pays où il n'existe pas de lois pour empêcher que des nationaux, par leurs activités, portent atteinte aux obligations internationales de respect de la souveraineté d'autres Etats ? Ce respect de la souveraineté d'autres Etats ne constitue-t-il pas une obligation fondamentale à laquelle, tous ici présents, nous avons souscrit en adhérant à la Charte des Nations Unies ? N'est-il pas mieux de prévenir tous ces actes préjudiciables de ces nationaux plutôt que de devoir réclamer douceur et égards pour eux lorsque la justice de l'Etat victime vient à s'en emparer ?

29. En conclusion, je voudrais que le Conseil de sécurité invite tous les gouvernements membres à prendre des mesures pour que cesse sur leurs territoires et sur les territoires sous leur juridiction toute activité de cette mafia internationale dirigée contre la souveraineté des Etats Membres de cette organisation, qu'ils y interdisent le recrutement de mercenaires dont l'intention n'est autre que de porter la guerre civile, la mort, les souffrances et la misère parmi les populations des Etats Membres.

30. Cela est simplement conforme aux obligations de la Charte, obligations qui ont trouvé leur expression dans différentes résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment celles invitant les gouvernements à s'abstenir de toute intervention, de quelque manière que ce soit, dans les affaires intérieures des Etats souverains, ce qui, à mon sens, comporte l'obligation d'empêcher que, sur leurs territoires, s'exercent des activités qui vont à l'encontre de la souveraineté des Etats Membres de cette organisation.

31. Nous pensons, quant à nous, que l'invasion des parachutistes étrangers sur notre territoire ne laisse aucun doute quant à la véracité des dangers et des menaces qu'au mois d'octobre dernier nous portions à votre connaissance ici même, dans cette salle.

32. Nous croyons qu'il vous incombe, à vous, membres du Conseil, de rappeler à tous les Etats leurs obligations fondamentales, en particulier en vertu de la Charte, de les inviter à respecter ces obligations en prenant des mesures concrètes pour mettre fin à ce recrutement, à l'entraînement de ces mercenaires dont l'action est destinée à violer la souveraineté des Etats souverains en général, et de la République démocratique du Congo en particulier.

33. Vous avez reçu, Monsieur le Président, le message que le Président de la République démocratique du Congo vous a adressé, en votre qualité de Président du Conseil de sécurité. A ce stade, nous vous demandons la coopération de tous les Etats Membres pour que la vie des Congolais qui, depuis 1960, ont déjà perdu beaucoup de leurs fils, pour que la vie, dis-je, et la paix leur soient à jamais assurées.

34. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe] : Le Conseil de sécurité a

écouté très attentivement la déclaration du représentant de la République démocratique du Congo, M. Idzumbuir, sur une question qui ne peut manquer de susciter une grave inquiétude.

35. La délégation soviétique a l'intention d'expliquer ultérieurement sa position sur le fond du problème; mais il est un aspect de la question qui doit retenir dès maintenant notre attention, dans les conditions présentes. On sait que l'Organisation des Nations Unies — dans le cadre du Conseil de sécurité puis de l'Assemblée générale — a examiné et continue d'examiner la situation créée au Moyen-Orient par l'agression d'Israël contre les Etats arabes.

36. Qu'il me soit permis de rappeler que la délégation soviétique a plus d'une fois souligné que l'agresseur ne peut compter sur une récompense, qu'il ne peut espérer récolter les fruits de ses crimes. Pour nous — et, semble-t-il, pour tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies — il s'agit là d'une question de principe. Hier, c'étaient les Etats arabes qui étaient victimes d'une agression; aujourd'hui, le Conseil de sécurité examine la nouvelle situation dangereuse créée en Afrique centrale, dans la République démocratique du Congo.

37. C'est précisément pourquoi nous voudrions souligner que les forces de l'agression ne doivent pas être encouragées, qu'elles ne peuvent compter sur l'impunité, sur une indulgence quelconque à l'égard de leurs agissements criminels. Il ne faut pas leur accorder de primes; l'Organisation des Nations Unies — le Conseil de sécurité surtout — doit dûment tenir compte de ce fait, elle doit dégager les conclusions qui s'imposent, prendre les mesures nécessaires pour mettre un terme aux agissements des forces agressives.

38. M. BUFFUM (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*] : La délégation des Etats-Unis parlera elle aussi, j'en suis sûr, d'une façon plus détaillée du fond du problème à mesure que progressera l'examen de la plainte du représentant du Congo [S/8036], qui a été reçue aujourd'hui. Cependant, j'aimerais dès maintenant faire quelques brèves observations.

39. Je tiens tout d'abord à vous souhaiter la bienvenue, Monsieur le Président, à la présidence du Conseil. Nous sommes tous, j'en suis certain, très conscients de la remarquable participation de M. Makonnen aux travaux du Conseil en sa qualité de représentant permanent de l'Ethiopie et nous sommes certainement tous d'avis que le Conseil a beaucoup de chance de bénéficier des qualités exceptionnelles que possède M. Makonnen et dont il a fait preuve pendant cette période si difficile.

40. Dans ce même contexte, je voudrais m'associer aux remerciements que vous avez adressés avec tant d'éloquence, Monsieur le Président, à votre prédécesseur M. Hans Tabor, ambassadeur du Danemark, pour les services éminents qu'il a rendus au mois de juin. Il a eu à assurer la présidence pendant un des mois les plus importants sans aucun doute de l'histoire du Conseil de sécurité et — je crois qu'il est juste de l'ajouter au nom de tous — un des mois les plus épuisants. Au long des jours et des nuits pendant lesquels nous avons siégé, l'habileté de M. Tabor, son sens du devoir et de l'équité ne l'ont jamais abandonné et il a

indubitablement contribué pour beaucoup à l'important succès remporté par le Conseil lorsqu'il a obtenu un cessez-le-feu. Ici encore, je pense que tous les membres du Conseil reconnaîtront que nous devons le remercier des services admirables qu'il a rendus pendant cette période si difficile, tant aux membres du Conseil qu'à l'Organisation des Nations Unies.

41. Nous avons volontiers accepté que le Conseil de sécurité se réunisse d'urgence cet après-midi pour examiner la plainte du Gouvernement de la République démocratique du Congo affirmant que des forces venues de l'extérieur du pays ont fomenté des troubles dans la partie orientale du Congo et, avec la coopération d'éléments militaires locaux dissidents, ont acquis, semble-t-il, le contrôle de plusieurs villes importantes. Ces accusations sont, certes, des plus graves et méritent toute notre attention. Il n'est pas douteux que le type d'action qui a été décrit est contraire non seulement à l'esprit, mais aussi à la lettre de la Charte des Nations Unies. La vive opposition du Gouvernement des Etats-Unis à toute ingérence d'un Etat dans les affaires intérieures d'un autre Etat, s'est manifestée à maintes reprises. Pareille intervention, qu'elle ait lieu avec des forces armées, par la subversion ou avec d'autres moyens moins évidents, ne saurait être tolérée. Si un gouvernement étranger aide et encourage en fait ceux qui, au Congo, cherchent par la force à arracher le contrôle de certaines régions aux autorités légitimes, il viole sans aucun doute la Charte des Nations Unies et les principes reconnus du droit international. A notre sens, tous les Etats Membres devraient s'abstenir de toute activité de ce genre et prendre les mesures appropriées pour décourager leurs ressortissants d'y participer.

42. Ces accusations ayant un caractère grave, le Conseil désirera certainement être mis pleinement au courant des faits et nous sommes certains que le Gouvernement de la République démocratique du Congo mettra tout en oeuvre pour découvrir toute la vérité et pour nous tenir informés de l'évolution de la situation. En attendant, les Etats-Unis estiment qu'il incombe à tous les membres du Conseil de ne rien faire qui puisse aggraver la situation qui existe au Congo.

43. Depuis le jour où le Congo a accédé à l'indépendance, les Etats-Unis sont l'un des pays qui ont le plus aidé le Gouvernement congolais à devenir fort et stable afin d'assurer la sécurité et le bien-être de la population congolaise. Nous avons fait ces efforts soit par l'intermédiaire des Nations Unies, soit dans le cadre d'accords bilatéraux. Le bilan de cette aide, et je parle ici en toute humilité, est une source de fierté pour mon gouvernement et c'est également pour cette raison que tout ce qui menace les progrès constants accomplis au Congo nous inquiète profondément.

44. Nous soutenons fermement les efforts du Gouvernement central du Congo pour rétablir l'ordre et pour exercer son autorité légitime sur l'ensemble du pays. Nous déplorons toute tentative faite par des forces extérieures pour entraver ces efforts. Je suis certain que telle sera également l'attitude des autres membres du Conseil et je suis persuadé que toute la population du Congo pourra, très

prochainement, vivre de nouveau dans la paix, libérée de toute crainte, comme elle le mérite tant.

45. M. KEITA (Mali) : Ma délégation est particulièrement heureuse de voir ce conseil présidé par le représentant de l'Ethiopie. En effet, vous comprendrez, Monsieur le Président, qu'en dehors des sentiments personnels et fraternels qui nous lient, vous et moi, vous représentez Addis-Abéba, vous représentez l'Ethiopie, vous représentez donc, je veux dire, le siège de l'Organisation de l'unité africaine. L'Organisation de l'unité africaine, pour la République du Mali, c'est l'unité africaine indispensable sans laquelle, il ne faut se faire aucune illusion, aucune survie lointaine n'est à envisager pour notre continent.

46. Nous pensons que c'est au sein de l'Organisation de l'unité africaine, dont votre pays est le siège, qu'il nous sera possible de trouver le ferment, le moyen et la force nécessaires pour permettre aux Etats africains de prétendre simplement à la vie — je dis bien : de prétendre simplement à la vie — que certains ne veulent même pas leur reconnaître.

47. Vous avez donc, Monsieur le Président, le privilège d'incarner à nos yeux, Africains, en tant que représentant de l'Ethiopie, cette unité africaine dont l'empereur Haïlé Sélassié est un des plus grands champions. Je veux donc profiter de l'occasion pour indiquer que l'Afrique peut et doit apporter une contribution valable à la communauté internationale. L'Afrique que l'on dit sauvage, l'Afrique que l'on dit primitive est justement à cause de cela à même d'apporter quelque chose de sain et de naturel — je dis bien naturel — à notre communauté.

48. En effet, parce qu'il est primitif, notre continent est justement plus près de la nature humaine, ce que personne ne peut contester. Nous croyons que l'homme, par nature, est tout sentiment et amour, ce que j'ai déjà eu l'occasion de souligner à ce conseil sans signifier toutefois que ces qualités soient l'apanage des seuls pays africains. Seulement, il faut relever que la civilisation ou ce que certains se plaisent à appeler ainsi — le progrès matériel et technique — ne peut se concevoir sans le cortège d'inconnues que personne n'ignore. C'est ainsi, croyons-nous, que l'Afrique, que l'on dit pauvre, parce que nos possibilités personnelles ne nous ont pas encore permis d'en recenser et d'en exploiter les ressources, est un continent aussi riche que les autres; c'est ce qui incite déjà certains à le considérer comme une future réserve pour le moment où certains continents se trouveraient appauvris.

49. Ceci dit, chacun sait que le continent recèle des richesses certaines, d'ordre matériel, et d'autre part, nous avons la conviction que nous possédons une autre richesse du fait même que nous sommes primitifs et sauvages : c'est le domaine de la sensibilité, de l'amour, du sentiment, de la morale en général.

50. C'est pour cela que je voudrais souligner que dans le cadre de notre apport, surtout aux Nations Unies, nous avons, dans le domaine de la morale, de la justice, quelque chose à apporter. Monsieur le Président, si je me permets de souligner tout cela, c'est pour vous, représentant de l'Ethiopie, et ma délégation espère que, sous votre direction

éclairée, ce conseil pourra effectuer un travail assez fructueux.

51. Il n'est pas dans l'intention de ma délégation d'intervenir sur le fond du problème que vient d'exposer le représentant de la République démocratique du Congo. Cependant, tout en se réservant d'intervenir à nouveau, elle se permet, à ce stade, d'exprimer toute sa sympathie et tout son soutien — le soutien le plus absolu — à la République démocratique du Congo qui vient d'être, une fois encore, le théâtre d'événements douloureux, conséquence des tractations et des machinations impérialistes.

52. Il y a quelques jours, je dirai même quelques heures, que notre organisation, les Nations Unies, bénéficiant de la foi pleine et saine de tous les pays, et surtout des jeunes nations, a donné le spectacle le plus triste et le plus honteux dans le cadre du travail normal qui lui est dévolu.

53. Comment donc ne pas en arriver à faire certaines relations ? Le 4 juillet 1967, notre organisation a, de façon humiliante, accrédité la notion selon laquelle l'agression paie. Oui, cette organisation qui se veut de paix et de justice, n'a pas été capable, premièrement, de désigner, dans un conflit aux dimensions et aux conséquences qui se passent de tout commentaire, qui est l'agresseur; deuxièmement, les Nations Unies ont été incapables de condamner une agression; troisièmement, cette organisation n'a même pas pu recommander aux troupes israéliennes occupant présentement par la force les territoires arabes leur retrait sur les bases qu'elles occupaient le 4 juin 1967.

54. Comme conséquence, quoi donc de plus logique que la porte soit ouverte à tous les abus et à toutes les agressions ? Cependant, il faut qu'il soit entendu que la carence dont a fait preuve notre organisation le 4 juillet réserve au monde des drames dont le cas congolais d'aujourd'hui n'est qu'un commencement.

55. Pour nous, toutefois, comme nous l'avons toujours souligné, particulièrement lors de la 1346<sup>ème</sup> séance du Conseil, nous ne sommes pas et nous ne serons jamais partisans — surtout dans cet immeuble — du principe qui veut que les jeunes nations attendent de se voir manger à telle ou telle sauce, uniquement parce que c'est là la volonté ou le désir de telle ou telle puissance. Cette carence des Nations Unies à laquelle je fais allusion, c'est ce qu'ont voulu et préparé certains Membres de l'Organisation et si, dans la pratique, momentanément, ils peuvent se flatter d'un succès illusoire, il faut comprendre qu'ils ignorent combien, moralement, ils inspirent le dégoût. Il est très regrettable de constater qu'au sein de cette organisation, et de jour en jour, les intérêts arrivent à avoir le pas sur l'idéal et la morale; surtout pour les jeunes Etats, cela est très démoralisant.

56. C'est ainsi également qu'il n'est pas surprenant qu'une relation puisse être établie entre la situation actuelle du traître africain Tshombé et l'agression dont le Congo est présentement victime. Contrairement à tout ce que contient la Charte, les Nations Unies, étant donné le visage qu'elles ont montré d'elles-mêmes le 4 juillet 1967 à l'Assemblée générale, vont-elles admettre de façon définitive le principe selon lequel la force a le pas sur le droit ? Evidemment,

pour ceux qui pourraient l'ignorer encore, il est bon de rappeler que l'agression d'Israël contre les pays arabes est une agression de l'impérialisme contre tous les pays épris de paix et surtout les jeunes Etats du tiers monde d'Afrique et d'Asie. Il serait aberrant de la concevoir autrement. Le Congo est un des plus riches pays du continent africain et c'est cette richesse même qui lui vaut d'être l'appât permanent de tous les milieux que ne préoccupent ni morale, ni loi, de tous ces milieux qui n'ont d'autre but que l'exploitation impérialiste par quelque moyen que ce soit.

57. Hier la République arabe unie, pays africain, membre dynamique de l'Organisation de l'unité africaine; aujourd'hui, la République démocratique du Congo, qui doit prochainement recevoir toute l'Afrique pour la prochaine conférence au sommet; n'est-ce pas suffisant pour prouver à tous les pays africains, à tous les frères africains, combien certains sont décidés à nous réserver un avenir de sujétion et de soumission? Il apparaît vraiment très ironique, mais aussi très triste, qu'au moment où Israël pavoise et continue sa marche annexionniste sur la bande de Gaza et d'autres territoires arabes avec l'arrogance la plus caractérisée — à cause de Tshombé (bourreau du patriote Patrice Lumumba, martyr de la cause la plus noble : l'indépendance africaine), cette subversion, cette agression, soient préparées contre la République démocratique du Congo.

58. Là encore, pour ceux qui l'ont déjà fait pour la crise du Moyen-Orient, on peut avoir le front de clamer que notre éminent Secrétaire général, qui est, plus que quiconque ici, attaché de façon indéfectible aux idéaux de notre Charte, sera responsable de la situation au Congo. Ces jours-ci, on ne nous a pas ménagés, on ne nous a fait grâce d'aucune horreur. Surtout, on a insinué effrontément que le Secrétaire général, cet homme qui, comme chacun sait, ne vit et ne travaille que pour la paix et la sauvegarde des nobles idéaux de la Charte, a été présenté, à cause de sa décision lucide, raisonnable, ferme, digne seulement d'un homme de son niveau, comme responsable de la crise du Moyen-Orient.

59. Je me permets, à ce stade, de renouveler toute la confiance et toute l'estime que ma délégation et mon gouvernement portent à la personne du Secrétaire général, qui incarne le sens du sacrifice et de la justice.

60. Comme je l'ai déjà indiqué, l'agression dont est victime aujourd'hui le Congo est la même que celle dont était victime hier la République arabe unie. C'est une agression contre l'Afrique et tant que les Nations Unies ne prendront pas courageusement et honnêtement les décisions qu'elles doivent prendre, il faut qu'il soit entendu pour tous les pays africains et toutes les jeunes nations qu'on ne veut pas leur permettre la vie, qu'on ne veut pas leur permettre la quiétude, qu'on ne veut pas leur permettre la paix. Je me souviens encore, comme si c'était hier, que l'éminent Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, lorsqu'il était ici en 1966, avait fait appel au Conseil pour qu'on laisse le Congo en paix afin de permettre à ce pays de se construire et de se développer. Ce sont les mêmes demandes, ce sont les mêmes aspirations de tous les Etats africains. Mais certains ne veulent pas le permettre. Ma délégation espère intervenir plus à fond dans le débat.

61. Le PRESIDENT : Je voudrais remercier mon collègue et ami le représentant du Mali pour les sentiments d'amitié et de fraternité qu'il a bien voulu manifester pour moi et pour mon pays. Je peux l'assurer que ces sentiments sont tout à fait réciproques, pour lui personnellement ainsi que pour son grand pays.

62. M. SEYDOUX (France) : C'est bien volontiers que je m'associe à ceux de mes collègues qui l'ont déjà fait pour exprimer la gratitude de ma délégation au Président sortant pour la façon très remarquable dont il a dirigé nos débats pendant une période particulièrement difficile. On se félicite aussi, Monsieur le Président, que, dans les circonstances graves du moment, le Conseil délibère sous la présidence d'un homme et d'un diplomate aussi expérimenté que vous, et qui, depuis qu'il est parmi nous, a déjà démontré des qualités de compétence et d'autorité qui sont appréciées de tous ceux qui sont ici et, si vous me permettez d'ajouter cette incidente, plus particulièrement du représentant d'un pays qui depuis longtemps est un ami du vôtre.

63. Lorsque vous nous avez demandé, Monsieur le Président, à la requête du représentant de la République démocratique du Congo, de convoquer d'urgence cette séance du Conseil de sécurité, la délégation française a répondu immédiatement à votre appel. C'est avec beaucoup d'intérêt que nous avons écouté l'exposé de M. Idzumbuir et nous le remercions de l'avoir fait avec autant d'objectivité et de modération. Nous serions naturellement heureux qu'il puisse, si la chose lui paraît possible, compléter les informations très intéressantes qu'il nous a données sur les faits de la cause et sur la façon dont les événements se sont déroulés sur place. Notre collègue et ami, M. Idzumbuir, a bien voulu rappeler les efforts faits par mon pays, il y a peu de mois, pour fermer en Ardèche un camp de mercenaires. Il ne peut donc douter de l'esprit dans lequel ma délégation, comme toutes les autres, j'en suis sûr, aborde cette très sérieuse affaire. Nous souhaitons donc qu'à la lumière des indications qui nous seront données aussi bien sur l'origine que sur la suite de ces incidents, le Conseil puisse délibérer et exercer ses responsabilités avec le maximum de clarté.

64. M. IYALLA (Nigéria) [traduit de l'anglais] : Point n'est besoin, Monsieur le Président, de parler longuement pour vous adresser nos félicitations et vous exprimer le plaisir qu'a la délégation du Nigéria de vous voir assumer les fonctions de président de ce conseil. C'est un honneur que nous partageons avec vous. Nous sommes persuadés que vous vous montrerez, par vos qualités personnelles, au nom de l'Ethiopie, au nom de tous les pays africains et au nom de tous les Etats membres du Conseil, digne de vos fonctions et que vous saurez y faire honneur.

65. Une grave situation vient d'être portée à la connaissance du Conseil par la déclaration émouvante et de haute éloquence du représentant de la République démocratique du Congo.

66. Sur les aspects fondamentaux de la question dont le Conseil est saisi, il ne saurait y avoir de doutes quant à la position de ma délégation et de mon gouvernement, tant ici qu'en Afrique. Je ne veux donc pas infliger au Conseil, pour le moment, un exposé détaillé de nos vues à ce sujet. J'ai

simplement demandé la parole pour suggérer qu'il serait peut-être souhaitable, maintenant que nous avons entendu l'exposé du représentant du Congo, de lever la séance. Cela permettrait aux délégations d'avoir de nouveaux contacts entre elles et nous donnerait le temps d'étudier la question plus à fond, ainsi que d'envisager les mesures à prendre, compte tenu de la gravité des faits qui nous ont été exposés. En faisant cette suggestion, j'espère que le Président du Conseil voudra se mettre de nouveau en rapport avec les membres du Conseil et arrêter la date à laquelle nous pourrions — sous peu — reprendre nos travaux.

67. Lord CARADON (Royaume-Uni) [*traduit de l'anglais*] : Il serait bon en effet, je crois, que nous remettions la discussion à une date ultérieure, afin d'avoir le temps de considérer les informations qui nous ont été présentées aujourd'hui et de recevoir éventuellement des renseignements complémentaires. Je ne veux cependant pas laisser passer l'occasion de dire combien ma délégation est heureuse, Monsieur le Président, de vous voir diriger nos travaux. Vous savez que nous vous considérons, en effet, comme le digne représentant d'un grand pays à la longue histoire. Il y a déjà longtemps que vous êtes parmi nous, et nous savons ainsi d'expérience que vous ne pouvez que continuer à mériter le respect et l'admiration des membres de cette organisation.

68. J'aimerais également répéter ce que j'ai déjà eu maintes occasions de dire auparavant, et je suis sûr de me faire ici l'interprète de tous les membres du Conseil et de tous ceux qui ont suivi nos délibérations au cours de ces dernières semaines. Je tiens à remercier très respectueusement M. Tabor, ambassadeur du Danemark, de la manière remarquable dont il a dirigé nos travaux à un moment critique et difficile.

69. Avant de nous séparer, permettez-moi de faire un commentaire sur le mode léger. Pendant que nous écoutions avec une attention profonde les déclarations qui ont été faites ici cet après-midi, j'ai composé quelques vers immortels que je voudrais dédier au représentant du Danemark :

*Si l'on veut un discours, un sermon,*

*On peut aller au mont Hermon;*

*Si l'on veut de l'action, du travail,*

*Au mont Tabor il faut qu'on aille.*

Je dédie ces vers si importants à l'éminent ambassadeur; comme on peut voir, je n'ai pas perdu mon temps cet après-midi.

70. Enfin, je voudrais, en modérant beaucoup mes propos, faire un simple commentaire au sujet de certaines déclarations que nous avons entendues cet après-midi. Il semble plutôt étrange que les représentants qui, il y a une semaine ou deux, refusaient de discuter la question du Proche-Orient au sein de ce conseil, alors que la question se posait, insistent pour la soulever aujourd'hui, quand elle ne se pose pas.

71. M. KEITA (Mali) : Dans mon pays, on a coutume de dire que la parole est la seule chose qui, bébé, puisse

enfanter sa mère. On dit également, dans mon pays, que lorsque vous arrivez en un lieu et que vous y trouvez certains mets préparés, il vous est difficile de savoir si ces mets vous sont bien destinés; mais par contre, si des paroles, une allocution, un discours, sont prononcés, il est en général assez facile de deviner s'ils s'adressent ou non à vous.

72. Je voudrais donc, à la suite de la déclaration que vient de faire l'éminent et distingué poète du Royaume-Uni, faire moi aussi certains commentaires. Lorsque, le premier jour des consultations, ma délégation a demandé avec insistance que dans le projet devant être présenté au Conseil, alors qu'il était question d'un cessez-le-feu, la question du retrait immédiat des troupes soit insérée, j'ai eu l'occasion de discuter ce point avec le Président du Conseil, qui était alors le représentant du Danemark, et de lui dire : "Vous parlez de cessez-le-feu; mais vous avez deux armées face à face, c'est-à-dire des soldats, avec des armes, avec des engins de destruction, qui sont là pour se battre. Vous demandez donc un cessez-le-feu, mais vous ne demandez pas à ces soldats de se retirer. Que vont-ils faire avec leurs armes? Jouer avec?"

73. Le représentant du Danemark est ici présent et pourra me corriger si ce que je dis n'est pas exact. J'ai déclaré qu'à mon avis, lorsqu'on réclame un cessez-le-feu entre deux groupes armés qui se trouvent face à face, il faut non seulement exiger le cessez-le-feu, mais insister aussi sur l'élément le plus concret de ce cessez-le-feu, à savoir que les armes soient ôtées, que les soldats cessent de se trouver face à face, qu'ils retournent sur leurs positions de départ.

74. Cela se passait le lundi, le premier jour de nos discussions avec le Président du Conseil de sécurité. Telle a été l'attitude de ma délégation.

75. Ceci dit, je voudrais ajouter que moi, je ne suis pas prophète. Si, placé dans certaines conditions, averti par X ou Y, on a la certitude, la preuve même, qu'il va y avoir un accrochage; si, peut-être, l'on est même partie à cette affaire et qu'ensuite on trouve de bonnes raisons pour que cet accrochage n'ait pas lieu, on peut évidemment insister avec beaucoup d'empressement — apparent — pour l'empêcher. Mais tel n'était pas mon cas, à moi, car je répète que je ne suis pas prophète. Je ne savais pas que les choses allaient se passer ainsi, que l'agression israélienne allait avoir lieu tel jour, à telle heure. Certains pays avaient, eux, reçu des informations de tel ou tel pays. Par exemple, la République arabe unie avait donné aux représentants de l'Union soviétique et des Etats-Unis la promesse ferme qu'elle n'agresserait jamais personne, qu'elle ne serait jamais la première à agresser. Mais moi, je n'étais pas dans le secret des dieux.

76. LE PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : Avant de vous parler de l'organisation de nos travaux — et à supposer que personne ne désire plus prendre la parole sur la question à l'ordre du jour —, je voudrais dire que s'il est une chose qu'un président ne désire pas, c'est se rendre impopulaire, surtout le jour où il assume pour la première fois les hautes fonctions de la présidence d'un conseil si distingué. Cependant, je voudrais faire appel à tous les membres du Conseil pour qu'ils m'aident à m'acquitter de mes fonctions et pour

qu'ils aident le Conseil lui-même dans sa tâche en se limitant dans la mesure du possible à la question dont nous sommes saisis. Je sais que la chose est difficile, les affaires internationales sont souvent étroitement liées les unes aux autres et les problèmes dont nous sommes occupés hier et qui sont encore présents à notre esprit ne manqueront pas de se présenter lorsque nous discuterons de problèmes du même ordre qui se posent dans d'autres parties du monde. Néanmoins, et tout en comprenant que dans bien des cas il est inévitable que cela se produise, je voudrais demander à tous les représentants de se limiter autant que possible à la question qui nous est soumise. Je crois que c'est en effet dans l'intérêt de nos travaux et je vous demande à tous de bien vouloir coopérer avec moi dans ce sens.

77. M. KEITA (Mali) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de ce que vous venez de dire. Ce sont des paroles très sages et dignes de vous. Permettez-moi cependant de rappeler un proverbe que j'ai appris sur les bancs de l'école française — et qui, je crois, s'enseigne également dans tous les pays du monde — "On ne peut faire d'omelette sans casser des oeufs."

78. Le *PRESIDENT (traduit de l'anglais)* : Je remercie le représentant du Mali pour ses sages paroles.

79. Je reviens à l'organisation de nos travaux et, reprenant la suggestion déjà faite par plusieurs membres du Conseil au cours de nos discussions, j'aimerais connaître votre sentiment à ce sujet. Pour ma part, puisque aujourd'hui nous avons déjà eu l'avantage d'entendre la communication du représentant de la République démocratique du Congo et d'écouter les premiers commentaires de plusieurs délégations à ce sujet, il me semble qu'il serait préférable maintenant que nous puissions disposer d'un peu de temps pour des consultations et pour étudier les renseignements que nous a communiqués la délégation de la République démocratique du Congo. Si les membres du Conseil sont d'accord, nous pourrions nous réunir demain après-midi à 16 heures; nous serons alors en mesure de reprendre l'examen de l'importante question qui nous a été soumise.

80. Puisqu'il n'y a pas d'objection, le Conseil se réunira demain après-midi à 16 heures.

*La séance est levée à 19 h 10.*

---

#### **HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS**

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### **COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES**

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### **КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ**

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Поводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### **COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS**

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---